

Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

Résumé de la séance du 3 mai 2021

À 17h30 dans le réfectoire du collège du Raffort à Mézières.

Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Valérie Hirt, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente
- Mme Lara Graz, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ, Vice-président
- *M. Jean-Jacques Schumacher, Conseil Intercommunal de l'ASIJ - excusé*

Pour le ¼ professionnels :

- Mme Delphine Indermühle, enseignante
- *M. Julien Bocherens, doyen - excusé*
- *M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat - excusé*
- *M. Alain Porchet, enseignant - excusé*

Pour le ¼ parents :

- Mme Karine Gautschi Hälg
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller
- Mme Yvonne Bianco

Pour le ¼ sociétés :

- Mme Romaine Balthasar, Réseau APERO
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE-Jorat
- *M. Bernard Monstein, Conseil de la paroisse du Jorat - excusé*
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

Accueil

Madame Hirt, Présidente, souhaite la bienvenue aux participants dans ces conditions spéciales liées au COVID, souhaite la bienvenue à M. Plisson – responsable des opérations chez HelvéCie SA, nouveau transporteur scolaire dès août 2021, et le remercie d'avoir accepté notre invitation.

Transports scolaires dès août 2021 - HelvéCie

Monsieur Plisson projette et commente une présentation. Le document Powerpoint est joint à ce résumé. Ci-dessous quelques éléments supplémentaires apportés par oral :

- 16 bus devraient rouler pour l'ASIJ en août prochain, dont 14 neufs. Les deux bus de 25 places qui ne sont pas totalement neufs ne rouleront plus pour l'ASIJ dès 2022-2023 (suite à l'ouverture du collège de Carrouge).
- Les 14 bus sont équipés du système « Seat Belts » qui avertit le chauffeur (écran à l'avant du bus) si un élève n'est pas correctement attaché.
- Les véhicules sont géolocalisés en temps réel et les données concernant les trajets sont conservées, permettant de répondre précisément à bon nombre de questions (bus arrivé à un arrêt à telle heure, reparti en suite à ..., etc.).
- HelvéCie est en charge également de la planification et gestion des horaires. Le logiciel Provabus est utilisé.
- Un horaire personnalisé sera envoyé par poste à chaque élève en août prochain.
- Lors de la montée et la descente des bus, la présence des élèves sera validée sur une tablette à disposition de chaque chauffeur. Le temps nécessaire pour cette tâche est intégré aux horaires. Cette manière de faire permet d'éviter que des élèves se trompent de bus ou d'arrêt.
- Pour toute question, une adresse mail + N° de tel seront à disposition des parents dès mi-août. Ces informations seront postées sur les sites ASIJ et EPS, ainsi que dans la lettre d'accompagnement de l'horaire personnalisé.
- Une bande-dessinée illustrant les règles à respecter dans le bus sera distribuée aux plus jeunes passagers (1-2 P).
- Les éventuelles incivilités ou conflits seront gérés par M. Plisson qui a également les rôles de médiateur et coordinateur terrain.
- L'attention de M. Plisson est attirée sur le fait que certains élèves doivent parcourir un trajet à pied de plus de 10 minutes entre leur domicile et l'arrêt de bus. Il faudrait donc prévoir au minimum 1 heure entre le moment où un bus arrive à un arrêt à midi et le moment où il reprend en charge les élèves en début d'après-midi, ceci afin que les enfants puissent bénéficier du minimum de 30 minutes à domicile comme le prévoit la loi.

Groupe de travail « transport scolaire et civilité »

Un des objectifs de ce groupe est de réaliser une charte de transport, avec les élèves pour « que cela vienne d'eux, écrite avec leurs mots ». Pour cela, une demande a été faite aux responsables des délégués de classe des élèves de primaire. A la question posée aux délégués : « Quels sont les bons comportements à adopter dans les transports scolaires » les réponses reçues sont très nombreuses (8 pages !).

Quelques éléments relevés par le groupe de travail :

- Une charte est un partenariat et ne comporte pas de sanction, contrairement à un règlement.
- Les bons comportements sont souhaités des élèves, ainsi que des chauffeurs.

- Le permis de bus actuel (document de CarPostal) n'est pas utilisé. Les élèves souhaitent qu'un autre système fonctionnel soit mis en place et appliqué pour sanctionner les fauteurs de trouble, d'agir de façon ciblée et de ne pas punir tout le groupe.
- L'utilisation conjointe d'une charte et d'un règlement semble nécessaire. La rédaction de ces documents pourrait se faire conjointement entre les délégués de classe, le CEt et HelvéCie.
- Ces documents pourront être envoyés et / ou collés dans le cahier de communication des élèves.
- Il serait bon de rappeler les bons comportements dans les transports tous les 2 ans (3 P, 5 P), et ne pas focaliser que sur les 1-2 P.

Mise en discussion et adoption du résumé de séance

Le résumé de la séance du 8 mars 2021 est validé, il sera posté sur le site internet de l'ASIJ.

Communications de la Présidente

Suite aux élections communales de ce printemps, en fonction des membres délégués par les communes au Comité de Direction et au Conseil Intercommunal de l'ASIJ, les membres du ¼ autorités seront potentiellement amenés à changer. Ses représentants devraient être connus lors de la séance du CI du 29 juin prochain. L'attribution des rôles de président et vice-président du CEt se fera une fois les membres connus.

Communications de l'établissement scolaire

Ce point n'a pas pu être traité suite à l'absence de la direction de l'établissement scolaire.

Divers

Question : De quelle manière faut-il procéder pour qu'un membre, un quart ou l'entier du CEt puisse adresser une question ou demande aux bons interlocuteurs. Le CEt décide de consacrer le temps nécessaire (5-10 min) en fin de chaque séance pour formuler et rédiger conjointement les éventuelles questions, décider à qui les adresser et établir qui sera en charge de relayer ces questions.

Questions de la séance

Voici les deux questions que le CEt souhaite adresser au Comité de Direction de l'ASIJ :

- Certains élèves du niveau secondaire, domiciliés à Savigny et Forel, scolarisés au Raffort utilisent les petits bus puis les transports publics. Ce cumul de transports a pour conséquence un temps de transport important (presque 1 heure par trajet).
 - Serait-il possible de déposer les élèves à un autre endroit ? Par exemple : au Chalet à Gobet.
 - Un transport avec les bus scolaires uniquement pourrait-il être envisageable ?

- Choix des arrêts de bus scolaires :
 - Serait-il possible pour les parents d'inclure une 2ème adresse / un 2ème arrêt de bus pour certains élèves ? Autres que les UAPE ou les mamans de jour agréés. Par exemple : pour les gardes partagées, garde par les grands-parents ou par des mamans de jour non-agréés

M. Christophe Balissat se chargera de poser ces questions au CoDir de l'ASIJ.

Sujets des prochaines séances

- Pedibus pour le collège Gustave Roud

- Retour du groupe « Réflexion sur les horaires scolaires »

- _____

- _____

- _____

D'autres idées de sujets peuvent être proposées par mail à Nicolas Deprez cd.asij@gmail.com, le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

Planification de la prochaine séance

Il est décidé d'attendre la mise en place de la prochaine législature pour déterminer une date. Les prochaines séances auront lieu au réfectoire du collège du Raffort à Mézières.

La séance est levée à 20h15

